

Le vélo électrique a son bonus

Environnement. L'État a mis en place une aide financière pour inciter l'achat, il existait déjà dans certaines villes de la région.

Une nouvelle aide pour booster l'utilisation du vélo électrique. L'État propose, depuis lundi et pendant un an, un financement de 200 euros pour l'achat de ce type de cycles. Dans la région, Mende et la communauté d'agglomération du bassin de Thau (CABT) ont un système similaire, en place depuis quelques années. Le principe est simple : proposer à des acheteurs d'un vélo électrique de se faire rembourser une partie de leur achat, 25 % plafonnés à 200 euros pour la CABT, et plafonné à 300 pour la ville de Mende. Un système donc très similaire à celui proposé conjointement par le ministère de l'Environnement et de l'Économie, puisque jusqu'à 1 000 euros d'achat, 20 % de la facture sont remboursés, une aide plafonnée donc à 200 euros (voir encadré).



Non cumulable

Chaque Ville ou agglomération pose ainsi ses conditions et établit ses budgets. Ainsi, la CABT subventionne une centaine de vélos, « voire 150 dès cette année si la mesure est votée au conseil communautaire », explique Francis Veaute, maire de Gigean et responsable du dossier, alors que la Ville de Mende en subventionne 70, explique Nathalie Fournier-Savajols, élue aux transports et à l'environnement. La différence s'explique notamment par le nombre d'habitants concernés, sachant que Mende a toujours pu répondre aux demandes de remboursement selon l'élue, quand la CABT, victime du succès de l'offre, ne peut pas

■ Certaines communes, comme Mende ou l'agglomération du bassin de Thau, n'ont pas attendu l'aide de l'État pour financer les vélos électriques.

EVA TISSOT

traiter tous les dossiers, créant des listes d'attente de plus en plus longues. Une démarche, donc vue d'un bon œil par les élus, estimant que « si la nouvelle aide proposée par l'État peut apparaître comme moins intéressante selon les cas, c'est idéal pour les villages qui ne peuvent absolument pas se permettre ce type de financement ». Bémol toutefois, les habitants des villes qui financent déjà l'achat de vélo électrique, ne pourront pas cumuler cette aide locale avec celle de l'État. Dans les communes, l'impulsion d'une aide au financement des vélos électriques résulte d'une réflexion glo-

bale. L'écologie entre en jeu, mais pas seulement, car en plus de respirer un air moins pollué, le développement du vélo électrique tend aussi à dégager de l'espace, asphyxié par les voitures. Mais dans ce cas-là, pourquoi ne pas simplement encourager la pratique de la bicyclette ? « Le vélo électrique est la bonne alternative, car il est difficile d'encourager les gens à pédaler plutôt que conduire, dans une ville où il y a beaucoup de relief », constate Nathalie Fournier-Savajols, ravie de l'implication de l'État dans ce secteur.

MORGANE MASSON
mmasson@midilibre.com

Comment ça marche ?

Les vélos à assistance électrique (VAE), s'ils sont majoritairement visés, ne sont pas les seuls concernés par la mesure d'aide de l'État. En effet, le décret s'étend aux « véhicules à moteur à deux ou trois roues et quadri cycles à moteur électriques d'une puissance maximale nette du moteur inférieure à 3 kW et n'utilisant pas de batterie au plomb ». Ainsi, sont donc également pris en compte les trottinettes électriques, les segways ou les hoverboards.

Mais les coûts sont différents selon les engins et les gammes. Le décret propose alors que « 20 % du coût d'acquisition toutes taxes comprises » soient remboursés, 200 euros représentant alors le plafond de cette aide, selon le décret publié au Journal Officiel.

Autre condition posée par le nouveau texte, une personne physique ne peut bénéficier qu'une seule fois de l'aide, et ne doit pas céder son bien, dans l'année qui suit son achat.

LES NOUVEAUTÉS Électrique rime avec sportif

Ceux qui n'ont jamais essayé le vélo à assistance électrique (VAE) diront que c'est « tricher ». Ceux qui s'y sont mis démentent : « Il faut pédaler. » Car oui, le moteur électrique représente une aide, mais ne fait pas tout. Sur un vélo électrique classique, sa puissance est limitée et ne permet pas de dépasser les 25 km/h. Au-delà, les cuisses reprennent le travail. Pourtant, certains modèles présentent des puissances supérieures, avec des moteurs pouvant aller jusqu'à 45 km/h.

Un nouveau marché

Pour Thomas Boutin, vendeur de vélos électriques, un nouveau marché gagne du terrain. Les vélos « sportifs ». Car combiner sport et VAE c'est possible. « Beaucoup de personnes ont profité de l'électrique pour se remettre au vélo, c'est même encourageant, car l'aide permet de reprendre le rythme en douceur, et de progresser facilement », explique-t-il. Certains repassent même au vélo classique, après le vélo électrique. Ainsi, de nombreuses déclinaisons du VAE sont apparues, du pur vélo de route au VTT haut de gamme.

Les prix

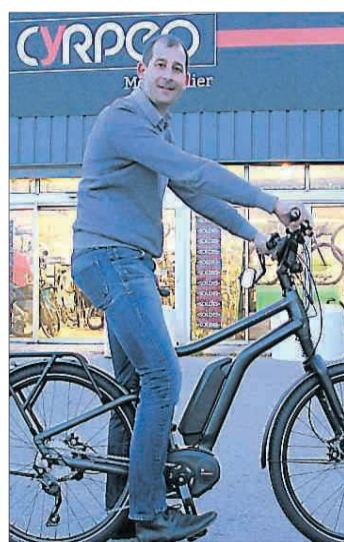
Et les prix sont à la hauteur de la technologie déployée. Jusqu'à 6 000 euros pour un VTT électrique, présenté à la boutique Cyrpeo à Mauguio. « Le moteur électrique permet de développer d'autres aspects du vélo. On peut ainsi avoir des pneus plus larges, des cadres plus lourds, qui sont compensés par le moteur », explique Thomas Boutin. Plus question de traiter les adeptes de l'électrique de fainéants !

EN PRATIQUE Les vendeurs espèrent un sursaut des ventes, car les adeptes n'ont pas attendu le bonus Une aide encourageante, mais pas forcément suffisante

Chez Cyrpeo à Mauguio, boutique de cycles qui vend un nombre impressionnant de modèles électriques, Thomas Boutin est ravi de cette nouvelle aide proposée par l'État. Car depuis l'apparition des vélos à assistance électrique (VAE) il y a une dizaine d'années, le marché a grandi progressivement, jusqu'à un léger tassement constaté l'an passé par le vendeur sur les VAE de ville.

D'autres façons d'encourager le VAE

Toutefois, Thomas Boutin, même s'il considère une telle mesure comme très encourageante, espère que l'État ne s'arrêtera pas là. Car aujourd'hui, les vols, extrêmement fréquents, découragent les acheteurs d'investir dans un VAE. « Le problème, c'est que quand la police ou les gendarmes retrouvent un vélo volé, ils sont incapables, la plupart du temps, de remonter jusqu'à son propriétaire. » Ainsi, Thomas



■ Thomas Boutin mise sur le vélo électrique, qui représente un quart de ses ventes. Photos M. M.



Boutin compte bien installer dans sa boutique une machine permettant de graver les vélos, afin de les associer à leur propriétaire. Une sorte d'immatriculation, peu coûteuse pour le cycliste, mais onéreuse pour les enseignes, à cause du prix de l'équipement. Thomas Boutin aimerait aussi davantage d'actions en

faveur des aménagements urbains et extra-urbains, « même si l'on a déjà vu une nette amélioration ces dernières années », tempère-t-il.

Un investissement important

Sur ce constat, les adeptes du vélo électrique sont unanimes. « N'oubliez pas un bon antiviol, et évitez les routes

départementales », avertit Philippe, 65 ans, habitant près de Saint-Chinian. Pourtant, il est un adepte convaincu. « J'ai redécouvert le plaisir, non seulement de me balader sans crainte du raidillon fatal ou de la tramontane de face, mais aussi de pouvoir aller au marché le dimanche, sans avoir à prendre la voiture. »

M. M.